



Contravention sans nouveau bordereau

Par **giordanelli**, le **07/09/2011** à **17:42**

Bonjour,

J'ai reçu sur mon parebrise une contravention pour mauvais stationnement mais avec les anciens bordereaux à 11 euros au lieu de 17 depuis de 1er Aout,,puis je contester cette contravention pour ce motif?

Merci de votre reponse.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2011** à **23:16**

Bonjour,

Cette erreur purement administrative ne remet pas en cause la réalité de l'infraction.

Cependant, je vous conseille vivement de payer la somme qui vous est réclamée en joignant l'original de l'avis de PV que vous avez eu, le tout adressé par LR/AR à l'adresse indiquée sur cet avis.